



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 07 janvier 2013.

## Communiqué de presse

### **Plan Écophyto : Lancement d'un appel à projets de communication ou de diffusion des bonnes pratiques pour l'année 2013**

Dans le cadre du plan Écophyto qui vise à réduire et améliorer l'usage des produits phyto-pharmaceutiques, de nouvelles modalités ont été définies afin de financer les actions régionales de communication et de diffusion des bonnes pratiques.

Le conseil d'administration de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) du 6 novembre 2012 a attribué à la Martinique un montant de 20 122€ pour le financement de ces actions en 2013. La gestion de cette enveloppe est confiée à la Chambre d'Agriculture de Martinique, structure chargée de l'animation régionale du plan et autorisée, au niveau national, à subdéléguer des financements à d'autres porteurs de projets.

Cette enveloppe permettra de financer les projets de communication régionaux sélectionnés par le Comité Régional d'Orientation et de Suivi (CROS) du plan Écophyto ou de son délégué.

Portés par une structure unique et répondant à un cahier des charges précis, les projets retenus pourront bénéficier d'un financement ne pouvant excéder 75% du coût total du projet.

Les porteurs de projets seront nécessairement des structures collectives engagées dans le plan de réduction des produits phytosanitaires ECOPHYTO.

Les actions de communication et de diffusion des bonnes pratiques mises en œuvre pourront concerner les domaines agricoles ou non agricoles et s'adresser aux professionnels comme aux amateurs.

Toutes les informations concernant cet appel à projets sont mis en ligne sur le site [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr) rubrique DAAF

**Les projets devront être retournés à la DAAF au plus tard le 28 février 2013.**

---

#### Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
[audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)